



Toxicomanie

Dealeuses et consommatrices de produits toxiques: les banques n'ont décidément pas peur d'accumuler les vices! Il est vrai qu'en procédant aussi bien à l'achat qu'à la vente de produits financiers hautement spéculatifs, elles peuvent gagner bien plus qu'en accordant des prêts aux entreprises et aux particuliers. Pourquoi dès lors devraient-elles se priver de ces purs moments d'extase spéculative? Car le retour à la réalité est souvent fort douloureux ...

Addiction au risque

La crise de 2008 a démontré combien de nombreuses banques sont friandes d'actifs* complexes et risqués (tels que les produits dérivés*, les produits financiers adossés à des créances (CDO)*, etc.) afin d'obtenir des rendements élevés. Par exemple, Fortis Banque détenait à la fin juin 2008 (soit 3 mois avant son sauvetage par les gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois) près de 42 milliards d'euros de produits structurés complexes⁶.

En outre, sous couvert de l'innovation financière, les banques créent elles-mêmes de multiples produits spéculatifs qu'elles vendent aux investisseurs, ce qui mène parfois à l'absurde. Par exemple, la banque allemande Deutsche Bank n'a pas hésité à créer un fonds proposant aux investisseurs de s'enrichir en pariant sur des décès précoces!

Bulles spéculatives et overdose

De telles opérations d'achat et de vente de produits spéculatifs sont contestables à plus d'un titre: non seulement, elles n'ont aucune utilité sociale, mais en outre, elles engendrent énormément d'instabilité dans le système financier. En effet, en achetant massivement des titres spéculatifs, les grandes banques européennes contribuent à la hausse artificielle de leur prix. Certes, les bulles financières* qui en résultent leur permettent de générer des profits massifs à très court terme. Mais, lorsque ces bulles* éclatent (telles que la bulle internet en 2000 ou celle du marché hypothécaire américain en 2007), elles provoquent une forte dépréciation de la valeur des actifs* détenus par les banques, qui doivent alors solliciter des aides d'Etat pour combler leurs pertes [voir « Vampirisme »].

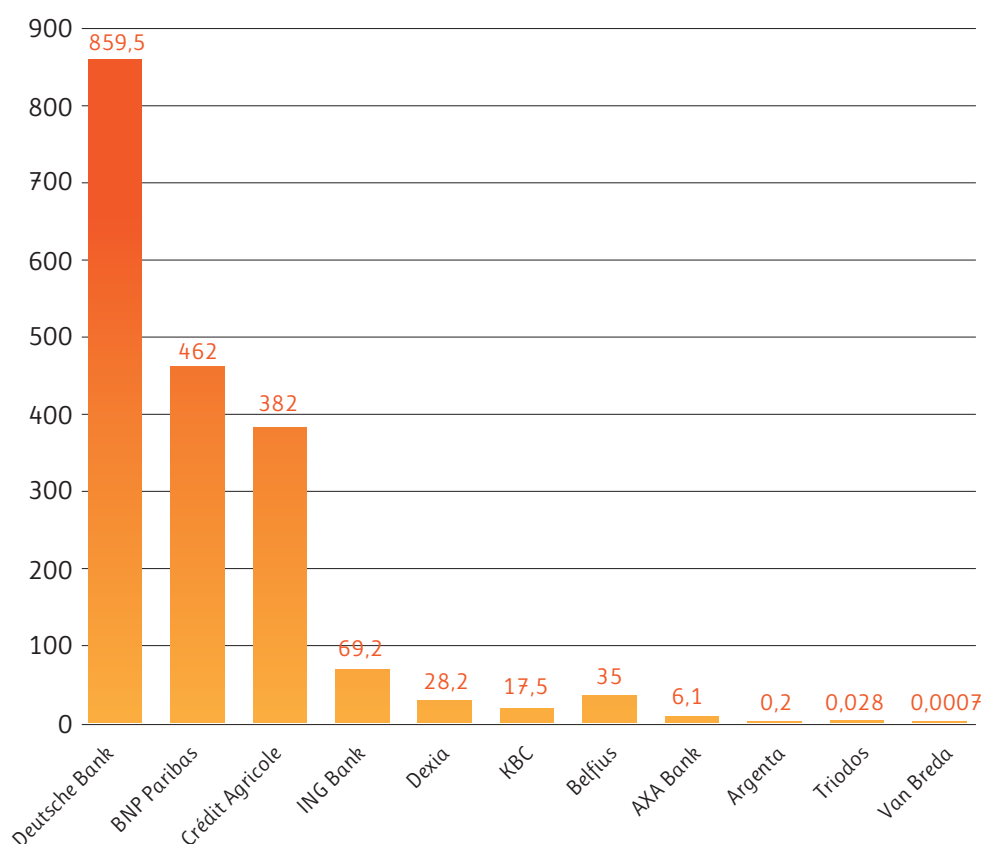
D'après les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le montant total des dépréciations d'actifs* et provisions pour pertes enregistrées par les banques de la zone euro entre 2007 et 2010 s'élèverait à près de 665 milliards de dollars (517 milliards d'euros)⁷.

6 BNB, Juin 2012, "Rapport intermédiaire: Réformes bancaires structurelles en Belgique", <http://www.nbb.be>

7 IMF, October 2010, "Global Financial Stability Report", <http://www.imf.org>

LES CHIFFRES CLÉS

Dérivés actifs (en milliards d'euros) – Chiffres 2011



Sources: Elaboration propre sur base des rapports annuels 2011 de Deutsche Bank, BNP Paribas, Crédit Agricole Group, ING Bank, Belfius Bank, Dexia SA, KBC Group, Axa Bank Europe, Triodos Bank, Argenta Spaarbank, et Bank J. Van Breda.

Déchiffrage

La taille du portefeuille de dérivés* est un indicateur utile pour évaluer l'ampleur des activités spéculatives d'une banque. En effet, bien que ces instruments financiers répondent à l'origine à un besoin d'assurance, nombre de banques les utilisent aujourd'hui à des fins purement spéculatives, pour parier sur les variations futures des taux d'intérêt et de changes, du cours des actions, des matières premières, etc.

Comme le montre le graphique ci-dessus, les banques Deutsche Bank, BNP Paribas et Crédit Agricole détiennent chacune un portefeuille d'instruments dérivés* gigantesque, avec une valorisation respective de 859, 461 et 382 milliards d'euros au 31 décembre 2011! Ces chiffres démontrent combien l'activité de ces trois banques est très orientée vers la spéculation. À l'autre extrémité, nous retrouvons Triodos, Argenta et Bank J. van Breda qui détiennent très peu d'instruments dérivés*, et n'utilisent ce type de produits essentiellement qu'à des fins de couverture (c'est-à-dire, pour gérer notamment leurs risques de taux de change et de taux d'intérêt).

LA SOLUTION: INTERDIRE LES PRODUITS SPÉCULATIFS

Plusieurs mesures sont envisageables pour limiter fortement la capacité des banques à créer ou acheter des produits financiers toxiques:

(1) Soumettre les produits financiers à une « autorisation de mise sur le marché »

Pour les Verts européens, le régulateur devrait être en mesure de pouvoir expertiser les nouveaux produits financiers avant leur mise sur le marché (comme nous le faisons pour les médicaments, par exemple), en les interdisant si leur lancement présente des risques trop importants. Une telle mesure n'est certainement pas irréaliste, puisque l'Union européenne a décidé récemment d'interdire les « CDS* à nu » sur les dettes souveraines des Etats membres.

(2) Réguler les marchés de produits dérivés

Dans la mesure où les produits dérivés* sont de plus en plus utilisés à des fins spéculatives, il est indispensable de réguler strictement les marchés sur lesquels ils sont échangés. Cela implique en particulier de faire migrer les transactions dites « *de gré à gré* »* - où les dérivés* s'échangent majoritairement sous forme bilatérale entre une banque et son client – vers les marchés dits « *organisés* ». Ces derniers disposent en effet de chambres de compensation* qui assurent en permanence la solvabilité des intervenants, en demandant à chacun d'entre eux de déposer un montant en garantie, mais également de répondre à des appels de marges*.

(3) Limiter la « titrisation »

Les banques utilisent abondamment la titrisation* pour transférer à d'autres acteurs financiers le risque de non remboursement des crédits qu'elles octroient. La crise de 2008 a néanmoins démontré combien cette technique financière, au lieu de mieux répartir les risques entre différentes catégories d'agents économiques, contribue en fait à leur dissémination dans le système. La titrisation* incite en effet les banques qui en font usage à accorder des prêts encore plus hasardeux, dans la mesure où elles ne sont plus obligées de conserver les créances titrisées dans leur bilan*. En outre, elles n'hésitent pas à procéder elles-mêmes à l'achat massif de ce type de titres financiers, malgré leur nature souvent très toxique. Le cas des titres adossés à des crédits immobiliers américains *subprime** est le plus emblématique à ce sujet. D'où la nécessité de réguler strictement la titrisation* en limitant, par exemple, la part titrisable des portefeuilles de crédit des banques, ou en les obligeant à retenir une partie du risque attaché aux prêts titrisés dans leur bilan.

